

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DES PRODUITS GESTIMUM

Définitions

CGV : désigne le présent contrat, à l'exclusion de tout autre.

GESTIMUM : désigne la société Gestimum - 5 rue Joseph Cugnot - 78120 Rambouillet - RCS 478 803 554

PROGICIELS : désigne les produits logiciels édités par GESTIMUM.

MAINTENANCE : désigne le service de maintenance logicielle forfaitaire, attaché aux PROGICIELS achetés par le CLIENT lui permettant de disposer des MISES À JOUR des PROGICIELS, ainsi que d'une ASSISTANCE par courriel (G-MAIL) ou téléphonique avec éventuelle prise en main à distance et de services associés.

PRESTATIONS : désigne les services proposés par GESTIMUM en complément de ses PROGICIELS : étude préalable de mise en œuvre, maquettage, mise au format et intégration de données, migrations, installation, paramétrage, aide au démarrage, direction de projet, pilotage, participation aux frais de développement logiciel, réalisation ou adaptation d'états, de requêtes ou de déclencheurs.

FORMATIONS : désigne les FORMATIONS réalisées par GESTIMUM aux CLIENTS ou aux INTÉGRATEURS sur ses PROGICIELS.

SERVICES : désigne l'ensemble MAINTENANCE, PRESTATIONS et FORMATIONS.

PRODUITS : désigne l'ensemble des livrables de GESTIMUM : PROGICIELS et SERVICES.

CLIENT : désigne les personnes morales (PME, associations, organisations, ...) qui ont légalement acquis le droit d'utiliser des PROGICIELS, soit directement auprès de GESTIMUM, soit par l'intermédiaire d'un INTÉGRATEUR (voir ci-dessous).

INTÉGRATEUR : désigne un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, ayant une relation contractuelle avec les CLIENTS, dont la vocation est entre autre, d'acheter à GESTIMUM des PRODUITS et de les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS, et de proposer aux CLIENTS tous les services notamment sur site dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour l'installation et l'exploitation des PROGICIELS.

Objet - Périmètre

Les présentes Conditions Générales de Ventes (dénommées CGV) décrivent les conditions et modalités applicables à toute vente de PRODUITS de GESTIMUM. Les CGV s'appliquent donc dans leur intégralité à toute personne morale CLIENT ou INTÉGRATEUR pour toute commande passée à GESTIMUM, quelle que soit son pays de localisation.

Les présentes CGV de GESTIMUM prévalent sur toutes Conditions Générales d'Achat non acceptées par écrit par GESTIMUM.

Obligation du CLIENT / de l'INTÉGRATEUR

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR qui passe commande à GESTIMUM reconnaît être un professionnel, ou être assisté par un professionnel dont il est seul responsable du choix, et avoir évalué le PROGICIEL de façon approfondie avant sa décision d'achat, notamment avoir vérifié qu'il est en adéquation avec ses besoins.

Le CLIENT est responsable du choix de son INTÉGRATEUR. Les INTÉGRATEURS sont des personnes morales indépendantes de GESTIMUM. Le fait pour un INTÉGRATEUR de disposer d'un contrat de partenariat avec GESTIMUM n'engage pas GESTIMUM sur sa compétence ou sa capacité à répondre aux besoins d'un CLIENT.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à tester le PROGICIEL sur une base de test avant toute mise en production.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR est seul responsable du choix et de l'utilisation qu'il fait du PROGICIEL. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR reconnaît avoir vérifié que le CLIENT dispose des structures, de l'organisation et des compétences, et de l'infrastructure lui permettant d'exploiter les PROGICIELS.

L'INTÉGRATEUR qui achète à GESTIMUM des PRODUITS pour les intégrer dans une offre globale à destination des CLIENTS reconnaît être un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, et prend l'entière responsabilité de l'adéquation de la solution GESTIMUM, qu'il dit connaître parfaitement, aux besoins du CLIENT et de l'utilisation particulière que souhaite en faire le CLIENT. Il est conscient que les PROGICIELS sont vendus en l'état, et sans garantie d'aucune sorte, et que si des adaptations sont nécessaires pour un CLIENT, celles-ci seront de la responsabilité de l'INTÉGRATEUR.

L'INTÉGRATEUR exécute ses obligations contractuelles avec tout le soin possible en usage dans sa profession et il se conforme aux règles de l'art du moment.

L'INTÉGRATEUR s'engage à garantir et indemniser GESTIMUM contre toute réclamation ou action en justice d'un CLIENT à l'encontre de GESTIMUM.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas nuire à la réputation de GESTIMUM ou de ses employés.

Tarifs

Les prix de vente aux INTÉGRATEURS correspondent aux prix tarifs GESTIMUM, diminués de la remise consentie à l'INTÉGRATEUR en fonction de son niveau de certification (Partenaire, Partenaire Expert, Partenaire Expert Support, Éditeur Expert) et de sa relation contractuelle avec GESTIMUM. GESTIMUM se réserve le droit de modifier son tarif et son offre PRODUIT à tout moment. Il incombe donc à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès de son Ingénieur d'Affaire Partenaires qu'il dispose bien à tout moment du dernier tarif en vigueur.

L'INTÉGRATEUR est libre de ses prix de vente à ses clients, à condition de ne pas porter atteinte à l'image de GESTIMUM et au positionnement des PRODUITS sur leur marché.

Commandes

Les commandes sont à adresser à GESTIMUM par mail sur commercial@gestimium.com ou à votre interlocuteur commercial.

Tout INTÉGRATEUR / CLIENT passant commande est réputé connaître et accepter sans réserve :

- Les présentes CGV, disponibles à l'adresse <https://www.gestimium.com/fr/cgv.pdf>.
- Les CLS, disponibles à l'adresse : <https://www.gestimium.com/fr/cls.pdf>.

L'INTÉGRATEUR qui revend un PROGICIEL à un CLIENT s'engage à obtenir l'accord préalable du CLIENT sur les CGV et sur les CONDITIONS DE LICENCES DES PROGICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (CLS).

GESTIMUM se réserve le droit de refuser toute commande d'un CLIENT ou INTÉGRATEUR avec lequel subsisterait un litige concernant une commande / livraison antérieure, ou dont le compte serait débiteur.

Traitement des Informations

Des informations personnelles concernant les INTÉGRATEURS et les CLIENTS sont nécessaires au traitement des commandes et sont utilisées dans le cadre des relations commerciales avec GESTIMUM.

Les INTÉGRATEURS et les CLIENTS bénéficient d'un droit d'accès et de rectification auprès de GESTIMUM conformément à la loi 78-17 Informatique et Libertés.

Livraisons

- PROGICIELS : La livraison a lieu à date de facturation par la mise à disposition du PROGICIEL soit sous forme d'un support physique (CD / DVD / clé USB) soit sous forme d'un lien de téléchargement. Une fois le logiciel téléchargé et installé, il revient au CLIENT de demander un code de débridage, calculé en fonction de sa configuration particulière. La délivrance du code de débridage au CLIENT ou à l'INTÉGRATEUR vaut acceptation sans réserve par le CLIENT et l'INTÉGRATEUR de la livraison du logiciel et du service de MAINTENANCE associé.
- MAINTENANCE : La livraison consiste en l'ouverture du service au CLIENT. Elle se fait à date de facturation, celle-ci étant concomitante à la facturation des PROGICIELS lorsqu'il s'agit d'une première ouverture de service.
- PRESTATIONS : La livraison consiste en la réalisation de la PRESTATION sur site ou en la communication des éléments résultats de la PRESTATION par mail ou lien de téléchargement. Toute prestation livrée et non explicitement contestée par le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR dans un délai de 30 jours est réputée acceptée sans réserve.

Paielements

Sauf stipulations particulières contraires sur la facture,

- les PROGICIELS sont payables 30 jours net, date de facture.
- la MAINTENANCE est un service à durée indéterminée facturé annuellement terme à échoir, sauf résiliation par l'une ou l'autre partie par LRAR 45 jours avant échéance. La maintenance démarre à la date de facture des PROGICIELS à laquelle elle est associée. La MAINTENANCE est payable d'avance, terme à échoir. En cas de non réception du règlement à échéance GESTIMUM se réserve le droit de résilier le contrat de MAINTENANCE sans autre formalité, et sans que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.
- GESTIMUM se réserve le droit de modifier ses tarifs de MAINTENANCE pour la période annuelle à échoir. Si l'augmentation est supérieure à la variation annuelle de l'indice SYNTEC, le CLIENT aura la faculté de résilier son contrat de MAINTENANCE sans préavis et sans pénalités.
- les PRESTATIONS sont payables au premier jour presté.
- L'offre locative inclut la licence des LOGICIELS et la MAINTENANCE pour une durée minimum d'une année. Le paiement se fait terme à échoir. La non réception du paiement entraîne la résiliation de la location.

Pas d'escompte en cas de paiement à une date antérieure. Tout retard de paiement donne lieu à pénalités égales au taux d'intérêt légal + 10,5 % plus une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Formations

Prise en compte

Le CLIENT / INTÉGRATEUR passe une commande de FORMATION à GESTIMUM en retournant le devis et la convention de formation signés.

Lors de sa commande, le CLIENT / INTÉGRATEUR indique s'il fait une demande de prise en charge avec subrogation de paiement auprès de son OPCO.

Facturation

Dès que GESTIMUM et le CLIENT / INTÉGRATEUR se sont mis d'accord sur une date de formation :

- GESTIMUM émet une facture dans le cas d'un paiement direct.
- Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR fournit à GESTIMUM l'accord de prise en charge de l'OPCO dans le cas d'une subrogation. Si GESTIMUM n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le premier jour de formation, le CLIENT / INTÉGRATEUR sera facturé de l'intégralité du coût de la FORMATION.

Annulation / report de la formation

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR peut demander un report dans un délai raisonnable (2 mois) sans frais, jusqu'à sept jours francs avant la date de FORMATION convenue. Passé ce délai, la facture, conformément au devis validé sera due et aucun remboursement ne sera possible.

De même GESTIMUM peut reporter une FORMATION si cette annulation intervient au plus tard sept jours francs avant la date de démarrage de la FORMATION.

Sauf cas de force majeure, GESTIMUM proposera des solutions de remplacement en cas d'indisponibilité subite du formateur (maladie, accident).

Responsabilité du CLIENT / INTÉGRATEUR

Le CLIENT / INTÉGRATEUR s'engage à :

- vérifier l'adéquation entre la FORMATION proposée et les besoins du stagiaire.
- s'assurer que les stagiaires valident les prérequis.
- être responsable du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.
- mettre à disposition des stagiaires les matériels et logiciels requis. Dans le cas où les logiciels n'auraient pas été préalablement installés, le formateur pourra assurer cette installation dans la limite de ses compétences sous la responsabilité du client et dans le cadre du temps de formation prévu.
- à l'issue de la formation, signer sa feuille d'émargement, remplir un questionnaire de satisfaction et répondre à des questions liées au contenu de sa formation.
- régler intégralement une FORMATION qui n'aurait pu avoir lieu pour non-respect par le CLIENT / INTÉGRATEUR de ses responsabilités.

Responsabilité de GESTIMUM

GESTIMUM est responsable de la qualité de la FORMATION dispensée, soit en stage groupé, soit en personnalisée, tant au niveau du contenu que de la pédagogie. Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation. Dans ce cas, GESTIMUM s'engage à apporter une réponse appropriée.

Paiement

En cas de prise en charge par un OPCO, il appartient au CLIENT / INTÉGRATEUR de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la FORMATION, le solde sera facturé au CLIENT / INTÉGRATEUR. Si GESTIMUM n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO avant la FORMATION, le CLIENT / INTÉGRATEUR sera facturé de l'intégralité du coût de la FORMATION.

En cas de paiement direct, l'intégralité de la facture devra être réglée au premier jour de la FORMATION au plus tard.

Formateurs

Les intervenants dispensant des FORMATIONS sur Gestimum ERP, pour le compte de GESTIMUM, sont :

- des salariés GESTIMUM
- des INTÉGRATEURS partenaires préalablement formés par GESTIMUM

Réserve de propriété

GESTIMUM se réserve la propriété des licences des PROGICIELS jusqu'à encaissement intégral par GESTIMUM de leur prix facturé. En cas de non-paiement total ou partiel des PROGICIELS ET SERVICES associés, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT s'obligent à cesser d'utiliser et à restituer à GESTIMUM les PROGICIELS et tous les éléments associés en leur possession.

Propriété Intellectuelle

GESTIMUM conserve la propriété intellectuelle du PROGICIEL, des documentations site internet, et de toutes les informations associées dont GESTIMUM est l'auteur. Toute reproduction partielle ou totale est donc interdite sans l'accord écrit préalable de GESTIMUM. Le CLIENT n'acquiert sur le PROGICIEL aucun autre droit que ceux définis dans les CONDITIONS DE LICENCES DES PROGICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (voir : <https://www.gestimium.com/fr/cls.pdf>.)

Marque

L'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas utiliser la marque GESTIMUM sans accord écrit préalable de GESTIMUM.

Assurance

L'INTÉGRATEUR déclare être titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'exploitation et d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de sa prestation en liaison avec les PRODUITS. Cette assurance couvre notamment les matériels, programmes et fichiers informatiques appartenant au CLIENT.

Absence de garantie

Les PRODUITS fournis par GESTIMUM le sont « en l'état », et sans garantie d'aucune sorte. Tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du PROGICIEL sont assumés par le CLIENT et/ou son INTÉGRATEUR. En toute hypothèse, GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. GESTIMUM exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier, de conformité aux usages d'une profession, de bon fonctionnement en général, d'aptitude à une utilisation particulière, et en particulier sur un système utilisateur donné.

Limitation de responsabilité

Sauf disposition contraire d'ordre public, GESTIMUM ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects, y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire résultant :

- d'un retard ou d'un manquement commis par GESTIMUM dans la fourniture ou l'absence de fourniture de services de support, alors même que GESTIMUM ou ses fournisseurs auraient été informés de l'éventualité de tels préjudices.
- d'un fonctionnement non conforme, d'un dysfonctionnement, d'une inaptitude particulière ou d'une absence de fonctionnalité, d'une régression fonctionnelle dans un de ses PROGICIELS ou MISES À JOUR.
- d'une contamination par un virus des fichiers du CLIENT.

En outre, le CLIENT reconnaît que GESTIMUM et ses fournisseurs ne seront responsables à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le CLIENT par un tiers.

GESTIMUM exclut la réparation à quelque titre que ce soit, des dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du CONTRAT, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du CONTRAT.

La responsabilité de GESTIMUM ne peut être engagée que pour des dommages dont GESTIMUM est directement et exclusivement responsable, excluant tout engagement solidaire avec un INTÉGRATEUR ou un tiers ayant concouru au dommage.

En toute hypothèse, la responsabilité de GESTIMUM ou de ses fournisseurs, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le CLIENT à GESTIMUM pour la fourniture des produits et/ou services. Dans l'hypothèse où la responsabilité de GESTIMUM serait retenue le montant total des indemnités que GESTIMUM pourrait être amenée à verser au CLIENT ne pourra excéder la plus petite des deux sommes entre le prix perçu du CLIENT au titre de la fourniture contestée et 150 000 € et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Cette limitation concerne :

- toute affaire liée au PRODUITS ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
- les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur.

Elle s'applique également, même si :

- la réparation, le remplacement ou le remboursement du PROGICIEL ne compense pas tout le préjudice subi ; ou
- GESTIMUM avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Non-sollicitation de personnel

Le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR s'interdit d'embaucher ou de solliciter l'embauche ou les services sous quelque forme que ce soit, pour eux-mêmes ou pour le compte de tiers des collaborateurs de GESTIMUM pendant toute la durée de leur relation contractuelle avec GESTIMUM, directement ou par l'intermédiaire des INTÉGRATEURS et 24 mois après la fin de cette relation contractuelle.

En cas de non-respect de cette clause, le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR versera à titre de clause pénale l'équivalent de 24 mois de salaire du collaborateur de GESTIMUM, calculé sur la moyenne des 12 derniers mois de salaires.

Restriction à l'exportation

Les PROGICIELS proposés ne contreviennent pas à la législation en vigueur en France. Il appartient au CLIENT et/ou à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des PROGICIELS que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR envisage de commander. GESTIMUM ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays ou les PROGICIELS seront utilisés.

Référence

Sauf accord écrit contraire, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT autorisent GESTIMUM à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne de leur qualité d'INTÉGRATEUR et d'utilisateurs de GESTIMUM.

Nullité

Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant altérer la validité de ses autres dispositions.

Renonciation

Le fait que GESTIMUM renonce à l'application d'une clause du CONTRAT ne peut être interprété comme une renonciation par GESTIMUM aux droits qui découlent de ladite clause.

Modification

GESTIMUM se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes CGV.

Droit applicable et différends

Le présent Contrat ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT, les Parties s'engagent en tout premier lieu à rechercher une solution amiable.

Si une telle solution ne peut aboutir, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Versailles (78, France), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Cette clause d'élection de compétence s'applique même en cas de référé.